

Echec des négociations dans le secteur de la céramique Les employeurs encore une fois incapables de nouer des accords

Ce 9 février, les négociations dans le secteur de la céramique ont échoué. Alors qu'un projet d'accord sectoriel était sur la table, les employeurs du secteur de la céramique ont une fois de plus montré leur incapacité à agir comme une véritable fédération patronale. Comme en 2023, ils ont préféré défendre leurs intérêts particuliers plutôt que ceux des travailleurs et même plutôt que l'intérêt des travailleurs les plus faibles.

Qu'avions nous convenu ?

- Indexation de 8,24% de tous les montants fixes
- Augmentation de 4,26€ de la sécurité d'existence
- Augmentation de l'indemnité crédit-temps de fin de carrière et instauration d'un complément mi-temps.

Mais aussi une augmentation de 2€ des chèques repas !

Alors que nous avions convenu d'une augmentation de la valeur sectorielle de +2€ des chèques repas, les employeurs ont bloqué quand il s'est agi d'avoir un accord pour les entreprises sans délégation syndicale et qui ont déjà le minimum sectoriel.

En résumé, les employeurs bloquent les augmentations de salaire de l'ensemble des travailleurs du secteur pour une minorité d'entreprises qui ne participent même pas à la concertation sociale.

Pour les organisations syndicales c'est inacceptable. A quoi peut bien servir un accord sectoriel pour moins de 10% des travailleurs du secteur ?

Il n'y a plus de paix sociale dans le secteur. Toute action syndicale en entreprise est dès à présent couverte et ce pour une durée indéterminée.